

Feux de jour LED

Code : 000841118



Les appareils électriques et électroniques usagés (DEEE) doivent être traités individuellement et conformément aux lois en vigueur en matière de traitement, de récupération et de recyclage des appareils.

Suite à l'application de cette réglementation dans les Etats membres, les utilisateurs résidant au sein de l'Union européenne peuvent désormais ramener gratuitement leurs appareils électriques et électroniques usagés dans les centres de collecte prévus à cet effet.

En France, votre détaillant reprendra également gratuitement votre ancien produit si vous envisagez d'acheter un produit neuf similaire.

Si votre appareil électrique ou électronique usagé comporte des piles ou des accumulateurs, veuillez les retirer de l'appareil et les déposer dans un centre de collecte.

Cette notice fait partie du produit. Elle contient des informations importantes concernant son utilisation. Tenez-en compte, même si vous transmettez le produit à un tiers.

Conservez cette notice pour tout report ultérieur !

Note de l'éditeur

Cette notice est une publication de la société Conrad, 59800 Lille/France.
Tous droits réservés, y compris la traduction. Toute reproduction, quel que soit le type (p.ex. photocopies, microfilms ou saisie dans des traitements de texte électronique) est soumise à une autorisation préalable écrite de l'éditeur.

Reproduction, même partielle, interdite.

Cette notice est conforme à l'état du produit au moment de l'impression.

Données techniques et conditionnement soumis à modifications sans avis préalable.

© Copyright 2001 par Conrad. Imprimé en CEE. XXX/08-13/EG

Domaine d'application : utilisation universelle pour tous les véhicules avec (-) à la masse et tension de bord de 12V

Consignes d'utilisation :

Veuillez lire attentivement le guide de montage dans son intégralité avant de commencer à utiliser le produit et choisissez si vous souhaitez monter l'appareil vous-même ou faire appel à un technicien spécialisé.

Le branchement électrique s'effectue, entre autres, au niveau de la borne 15. Il convient de vérifier si ce branchement génère des rapports d'erreurs pour les véhicules utilisant la technologie à bus de données, soit en prenant connaissance du schéma des connexions de votre véhicule ou alors en réalisant un montage d'essai.

Avant le montage, il vous faut débrancher la batterie de démarrage. Le cas échéant, il vous faudra saisir à nouveau les codes radio etc. après le montage des feux de jour.

Les feux de jour ne remplacent pas les feux de croisement dans le crépuscule ou l'obscurité.

Ce n'est qu'en montant et en faisant fonctionner ces feux de jour conformément à ce mode d'emploi que ceux-ci répondent aux exigences du code de la route (arrêt des feux de jour lors de l'allumage des feux de position/de croisement/de route/de brouillard avant). Il ne faut en aucun cas effectuer des modifications mécaniques sur les feux de jour, ni les utiliser pour d'autres fonctions (clignotants, feux de route ou toute autre utilisation similaire).

Les ampoules ont une homologation ECE-R87 en tant qu'éléments pour feux de jour (RL) et une immatriculation ECE-R10 pour la compatibilité électromagnétique (CEM).

Assurez-vous tout au long de l'utilisation que les ampoules ne soient pas dérégées dans leur support, mais toujours dans la position prescrite.

Montage :

- Débranchez la batterie de démarrage avant le montage.

- Le branchement électrique s'effectue conformément au schéma imprimé sur l'emballage. Nous vous recommandons d'effectuer un montage d'essai afin de vérifier si le branchement sur la borne 15/verrou de contact génère un rapport d'erreur dans le système de bus de données. Nous vous recommandons de toujours protéger la borne 15 à l'aide d'un fusible 3A (R.D.I.) si il n'est pas clairement établi que le point de branchement est bien sécurisé. Le fusible est à monter le plus possible du point de branchement.

- Branchez la batterie et procédez à un test de fonctionnement :

1. Contact OFF - Feux de jour éteints

2. Contact ON - Feux de jour allumés

3. Contact ON lorsque le moteur tourne : feux de position, feux de croisement, feux de route, feux de brouillard allumés - les feux de jour doivent s'éteindre immédiatement. Ce n'est que lorsque la marche arrière est activée/ mise en marche des feux de recul (avec éclairage du véhicule désactivé) et lorsque vous effectuez des appels de phares en journée que les feux de jour peuvent être allumés.

- Fixez et positionnez les ampoules conformément au schéma imprimé sur l'emballage.

- Les ampoules doivent être fixées à l'horizontale. Les disques lumineux des feux de jour doivent être perpendiculaires par rapport à la chaussée.

- Insérez les éventuels codes radio à la fin du montage.

